

Centre d'Océanologie - Marseille

Mandataire : CCD architecture – 7 rue d'Italie – 13006 Marseille



Image CCD architecture

Acoustique

Nom de l'intervenant : Jean Paul van Cuyck / Jérémy PETIT



Image CCD architecture



Image CCD architecture

L'impact du bruit sur la capacité de concentration et l'efficacité n'est plus à démontrer. Les tâches assurées par les chercheurs, ingénieurs et techniciens du centre d'Océanologie de Marseille nécessitent par essence une forte concentration. Pour le contrôle de ces ambiances la norme définissant des performances acoustiques des bureaux et espaces associés en fonction de leurs usages est nécessaire. Les locaux d'enseignement répondront à la réglementation relative à la limitation du bruit dans ce type d'établissement. Les bruits des sorbonnes seront limités par le déport des moteurs d'extraction en toiture et la mise en place de pièges à sons et écrans acoustiques (environnement). Les bureaux bénéficieront de conditionnements acoustiques par velums absorbants suspendus permettant de bénéficier de l'inertie thermique du bâtiment. Les laboratoires seront conditionnés par des matériaux nettoyables aux détergents, disposés sous le plafond, permettant de limiter la réverbération sonore des équipements bruyants de laboratoires. Les cloisons séparatives et distributives, ainsi que les menuiseries intérieures permettront d'atteindre les critères « performants » de la norme sur les performances acoustiques des bureaux.

Maître d'ouvrage : **UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE – AIX MARSEILLE**

Période de réalisation des études acoustiques : Concours mars 2011

Enveloppe financière des travaux concernés : 8 000 000 € - 4 250 m²

☐ :	Bruit de voisinage	☐ :	Bureau
☐ :	Classement voie bruyante	☐ :	Salle de travail, réunion